

Publié le 11 décembre 2024

Rénovation énergétique des bâtiments scolaires : déposez votre dossier avant le 31 décembre pour l'AMI EduRénov

Dans le cadre de son programme EdurénoV, la Banque des Territoires a lancé avec la FedEpl un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de soutenir 12 collectivités dans la réalisation d'opérations de rénovation énergétique en maîtrise d'ouvrage déléguée aux Epl.



Depuis septembre 2023, la Banque des Territoires a mis en place le programme EdurénoV pour accompagner la massification des opérations de rénovation énergétique de bâtiments scolaires. Avec une enveloppe de financement en prêts de 2 milliards d'euros, EdurénoV vise à **soutenir 10 000 projets de rénovation à horizon 2027**.

Dans le cadre de ce programme, la BdT et la FedEpl ont lancé de manière conjointe en mars dernier un **AMI pour encourager la maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD)** destinée prioritairement aux Epl. 8 projets ont été retenus en juin 2024. Face au succès rencontré, elles ont souhaité renouveler cet AMI à la rentrée. Il s'adresse à toutes les communes de moins de 20 000 habitants disposant d'un projet de rénovation énergétique d'un ou plusieurs établissements scolaires. Les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant la compétence pour des écoles situées sur le territoire de ces communes seront aussi éligibles.

Les candidatures doivent être remises [via ce formulaire](#) avant le **31 décembre**. Retrouvez les modalités pratiques et les conditions d'analyse [sur le site de la Banque des Territoires](#).